

## Cours 4 Unité 8

### L'évolution de la fonction du mariage

#### Les mariages de raisons : de l'Antiquité à la Révolution

##### Le mariage antique

Au cours de l'Antiquité, les mariages privilégiaient le primat du groupe et non celui de l'individu qui importait peu. En effet, dans l'Antiquité, on parle de « mariage de raison », ce qui ne veut pas dire que les époux n'arrivaient pas à s'aimer mais que préserver le patrimoine, s'élever dans la société, obtenir une protection sociale et économique (pour les femmes), garantir la pérennité d'une lignée et le maintien d'un statut menaient les familles à dicter le mariage, plutôt que de laisser ce choix libre aux individus, au nom de l'honneur et la fierté de la famille. De ce fait, le mariage romain n'était pas comme aujourd'hui le fruit d'un amour réciproque : il était arrangé entre les pères des futurs mariés qui choisissaient le/la conjointe de leurs enfants en fonction des intérêts de puissance ou de prestige.

Au niveau de la transmission du patrimoine, l'enfant (qui se mariait à environ 14 ans) était ainsi l'héritier, la source de richesse. De plus, le mariage dans cette conception, constituait une institution stable et durable fondant l'union des époux. Cette institution – véritable structure sociale –, est qualifiée de durable et de stable car ne pas s'aimer n'était pas un motif de divorce (même si ce dernier était déjà inscrit dans le droit romain).

De plus, à cette époque, où la société romaine était fondée sur la famille, le mariage faisait partie des devoirs du citoyen !

Les fiançailles étaient aussi un acte juridique important vu qu'on y concluait le contrat de mariage fixant le montant de la dot apportée par la fiancée. Pour finir, il n'y avait pas d'égalité entre les conjoints, le mari étant le chef.

##### L'ère chrétienne

Avec l'avènement du christianisme, le mariage a évolué : il consiste en un engagement mutuel et refuse deux aspects du droit romain : l'exclusion des esclaves et le divorce. De plus, Sait-Augustin a fondé les grands principes du mariage chrétien qui sont la fécondité, la fidélité et le sacrement, c'est-à-dire l'indissolubilité. De ce fait, cette structure sociale est censée durer et ne jamais cesser, ce pourquoi l'idée du divorce fut de moins en moins acceptée.

##### Le Moyen-Âge

Au Moyen-Âge, l'Eglise occupe une place encore plus importante et recommande l'amour. Cependant, le mariage n'a encore aucun rapport avec l'amour : on ne se marie jamais, on est marié par la famille afin de s'élever dans la société (*Bel Ami*, Maupassant, 1885) ainsi que pour transmettre son nom et le patrimoine. C'est ce qu'on appelle le lignage. Le mariage est avant tout un régulateur social par sa capacité d'alliance.

Cependant « Quelques fois les gens s'aimaient, mais ce n'était pas le but. » (Luc Ferry). La passion de l'amour se passait en dehors du mariage, comme le souligne Montaigne dans le troisième livre de ses *Essais* (1572) : « Monsieur, n'épousez jamais votre maîtresse, celle qu'on aime d'amour, car tous les mariages d'amour tournent mal ».

En 1215, le Concile de Latran permet à l'Eglise de remettre un peu plus d'ordre et de réduire les mariages clandestins ou arrangés. Désormais, il faut publier les bans pour que l'union soit valable. De plus, instauré comme sacrement, le mariage est rendu indissoluble. Au XIIIe siècle il suffit que les deux futurs époux prononcent leur consentement mutuel afin

que l'alliance soit validée par l'Eglise. Il n'était donc pas nécessaire de solliciter la présence d'un prêtre, ni de témoins ou des parents. Face à cela, de nombreuses protestations des parents voient le jour, du fait de la grande liberté accordée à leurs enfants compromettant leurs stratégies d'alliances.

Ce n'est qu'au X<sup>IV</sup>e siècle que le mariage redevient l'acte solennel qu'il était. En effet, en 1563, le Concile de Trente rend au mariage son aspect sacré. La cohabitation hors mariage est interdite. De ce fait, le concubinage et les enfants illégitimes deviennent plus rares. Le mariage s'avère ainsi nécessaire pour répondre aux injonctions de l'Eglise, pour pouvoir fonder un foyer et avoir des enfants. Toute la vie sociale et économique semble être organisée autour du mariage : il constitue une preuve d'intégration.

Jusqu'à la Révolution française, le mariage n'était donc pas conçu comme un simple engagement entre individus, mais comme sur un modèle strict, dont l'objectif était de conserver ou renforcer la place de la famille au sein d'une société. En somme, l'alliance est pensée comme un moment d'échange économique entre deux familles et, se voit donc liée à la hiérarchie sociale. De surcroît, seul le mariage religieux est reconnu et l'Eglise a rencontré des difficultés considérables à faire triompher la notion d'amour conjugal dans les mesures où elle était subversive pour une société qui privilégiait le caractère social du mariage.

Aujourd'hui l'ONU considère les mariages forcés comme une atteinte aux droits de l'homme car ils ne respectent pas le principe de liberté.

### **Les mariages d'amour : de la Révolution à aujourd'hui**

En 1789, la Révolution française est mise en marche. Le peuple cherche à obtenir des libertés. C'est ainsi que, sous la monarchie constitutionnelle de Louis XVI, le peuple se détache de sa soumission au pouvoir. Cette Révolution cause une réforme totale de la société qui change les valeurs de l'époque en de nombreux points. Entre autres, les valeurs du mariage se transforment et évoluent en brisant nettement le lien avec les anciennes valeurs.

De nouvelles valeurs surgissent alors dans la fonction du mariage. La Révolution Française marque ainsi la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est alors que le mariage civil se crée et prend beaucoup plus d'importance que le mariage religieux qui se maintient dans le but de marquer une alliance psychologique et de respecter les mœurs originales telles que la cérémonie religieuse avec le transfert des alliances.

Une révolution de la vie privée est alors mise en route et marque ainsi une modernisation des familles où la question de l'amour entre en jeu. L'intégration des sentiments dans cette institution a pour but d'abolir les mariages de raisons, c'est-à-dire, les mariages à buts économiques sociaux et/ou politiques, visant à associer deux familles. Cette idée est déjà reconnue, au XVII<sup>e</sup> siècle, Mme Roland, défendant la cause des femmes dans la société, en appartenant à l'un des premiers salons féminins français. Peu après, Voltaire souhaite une totale dissociation de l'amour et du couple afin d'introduire l'amour dans l'institution sociale du mariage, à l'inverse de Rousseau qui défend le mariage comme une notion de devoir capitale et d'une association de personnes.

Mais la notion de l'amour dans le mariage entre réellement en jeu plus tard avec l'introduction du mariage romanesque. En effet, celui-ci devient le plus répandu au milieu du XX<sup>e</sup> siècle en se généralisant en France à partir de la première guerre mondiale. Le sentiment amoureux devient alors l'objectif général recherché pour la formation du couple.

La notion d'institution sociale reste en place mais ne fonde plus premièrement l'union des époux.

Ce renouveau est dû à l'apparition du capitalisme moderne. En effet, l'argent permet au couple d'obtenir une certaine autonomie matérielle et financière. Mais il entraîne d'un autre côté l'individualisme de la société. On voit au final que deux périodes sont réellement scindées : le mariage était un des fondements de la société car il instaurait un « système » d'alliances et d'échanges ; il est devenu aujourd'hui une union amoureuse entre deux êtres.

La vie de famille est ainsi réévaluée et le divorce entre en scène lorsque l'amour d'un couple s'éteint. La place des enfants est rehaussée car ils marquent l'union amoureuse de leurs parents et ne sont plus des intermédiaires entre deux parents qui n'ont pas de liens affectifs réels. La venue des sentiments fragilise donc l'institution du mariage...

Source : <http://tpe-mariage.e-monsite.com/pages/i-les-mariages-sans-amour/>

### **Mariage de raison ou mariage d'amour ?**

Etes-vous d'accord avec l'affirmation de l'auteur selon laquelle « les sentiments fragilisent le mariage » ?

Département de français